



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Paris, le **30 JUL. 2013**

A Mesdames et Messieurs les présidents  
d'université et directeurs d'établissement  
d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les proviseurs des  
lycées à STS et à CPGE

s/c Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie, chanceliers des universités

**Objet : Prévention et lutte contre le bizutage.**

Mesdames, Messieurs,

Vous connaissez l'importance particulière que j'attache à la réussite de tous les étudiants et je suis convaincue que celle-ci dépend pour partie de la qualité de l'accueil que vous proposerez à la rentrée universitaire prochaine. Les journées d'accueil des nouveaux étudiants facilitent leur socialisation et leur appropriation du « métier d'étudiant ». En ce sens, elles sont bénéfiques et me semblent devoir être soutenues.

Si la majorité des établissements d'enseignement supérieur sont exemplaires en la matière et organisent avec les associations étudiantes et les anciens élèves des moments conviviaux et festifs, les associations de lutte contre le bizutage me signalent chaque année des événements dégradants et humiliants. Nous ne pouvons, collectivement, tolérer ces actes délictuels.

Les actes de bizutage s'accompagnent souvent d'incitations à une consommation excessive d'alcool et constituent des formes de violences très graves, notamment sexistes, condamnables à tout point de vue. Ces agissements marquent durablement les victimes et compromettent la poursuite de leurs études comme leur épanouissement.

.../...

Il est donc nécessaire, à l'occasion de la rentrée universitaire, de rappeler à l'ensemble de la communauté universitaire, étudiants et personnels, que le bizutage porte atteinte à la dignité de la personne humaine et constitue un délit contre lequel il convient de lutter toute l'année.

Parce qu'il reste, dans l'esprit de beaucoup, une certaine ambiguïté quant à la portée exacte de la réglementation pénale, je tiens à rappeler quelques éléments de droit :

- tous les actes de bizutage sont interdits ;
- le libre consentement des participants ne suffit pas à absoudre les responsables ;
- les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement des infractions et la responsabilité du chef d'établissement peut être engagée, que l'événement se déroule ou non au sein de l'établissement ;
- les auteurs des faits ne sont pas les seuls à pouvoir être poursuivis : toute personne qui, par son comportement, encourage ou facilite le bizutage, participe à son organisation ou s'abstient d'intervenir pour l'empêcher est susceptible d'être poursuivie.

Les temps d'accueil ou d'intégration, qu'ils se déroulent sur une ou plusieurs journées, se doivent d'être exclusivement des temps d'information, d'échange et de convivialité pour être utiles et bénéfiques.

Je suis convaincue que nous ne parviendrons à éradiquer le bizutage qu'en impliquant les étudiants, en les associant et en les rendant acteurs de la lutte contre le bizutage. Je vous invite donc à nouer un dialogue soutenu avec les associations étudiantes, dont les bureaux des élèves, afin de les accompagner dans l'organisation de ces journées d'accueil et, de manière générale, de tout événement festif. Il vous appartient de fixer les principes directeurs présidant à l'organisation d'événements festifs étudiants dans vos établissements, en vous inspirant par exemple du modèle de charte ci-joint.

Comptant sur votre vigilance, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

*Je compte sur vous,  
Bien à vous,  
Geneviève Fioraso*

Geneviève FIORASO

P.J. : modèle de charte des associations pour l'organisation d'événements festifs étudiants